

AGIR : COVID, éléments de repère pour une poursuite d'activité

Une phase de déconfinement progressif est en cours depuis le 11 mai 2020.

Cette reprise d'activité est porteuse de nombreux enjeux en matière de prévention des risques sanitaires et professionnels, interroge les organisations du travail, la gestion de la coactivité de plusieurs entreprises sur un même site, leurs impacts sur les conditions de travail. Elle peut se traduire dans toutes les entreprises par des difficultés à adapter l'organisation du travail aux nouvelles contraintes, à déployer des mesures de prévention du risque de contamination adaptées aux situations propres à chaque entreprise, à réguler les tensions internes qui peuvent survenir post confinement, à soutenir le travail de management... Ces difficultés, si elles ne sont pas surmontées, sont de nature à fragiliser leur reprise ou poursuite d'activité.



Documents

[Des repères pour une poursuite ou une reprise d'activité en sécurité](#)